

Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de reception de l'AR: 16/04/2024

081-218100469-DE_2024_18-DE

A G E D I

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 11 avril 2024

Date de la convocation : 03/04/2024

Le jeudi 11 avril 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	Représentés : Géraldine NOEL représentée par Sébastien BRAYLÉ, Céline VERGÉ représentée par Denise STEVENSON
Pour : 17	Excusés : Sandrine CARAMELLI
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Jean-Michel DOYEN

Délibération n°DE_2024_18

Objet : Vote du taux des taxes 2024

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces 3 taxes (TFB, TFNB, THRS) et propose de fixer le taux des taxes comme suit :
Taxe Foncière Bâtie : 35 % ; Taxe Foncière Non Bâtie : 50 % ; - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 10,70 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26/03/2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 Voix POUR, 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

DECIDE DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2024

FIXE pour l'année 2024 le taux des taxes comme suit

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 10,70 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ



Date de transmission de l'acte: 16/04/2024

Date de reception de l'AR: 16/04/2024

081-218100469-DE_2024_18-DE

AGEDI



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Jean-Michel DOYEN



Mis en ligne le : 18/04/2024